

575 174\$, taxes incluses. Ce prix pourra être ajusté en fonction des conditions réelles rencontrées pendant les travaux. Ce terrain doit servir à la construction d'un HLM de douze logements. Historiquement, on y trouvait un bâtiment qui a servi de garage municipal, de poste de police et de caserne de pompiers.

■ Surfaçage de rues

La compagnie Béton mobile St-Alphonse, de Saint-Alphonse-de-Granby, réalisera des travaux de surfaçage de rues pour un montant de 354 295\$. L'entreprise fournira également de l'équipement en location et du personnel pour les opérations de déneigement dans le centre-ville et le quartier NDA au cours des deux prochains hivers. Dans ce cas, un budget annuel de 100 000\$ est prévu. Selon le Registre des entreprises du Québec, l'actionnaire majoritaire de la compagnie est Placement P. Bailargeon, de Saint-Jean-sur-Richelieu.

■ Pompes

La Ville octroie aux Entreprises Électriques LM le mandat d'entretien préventif et de réparation des pompes pour la période du 1er octobre prochain au 31 mars 2015, soit une période de 18 mois. Le contrat est assorti d'une option de renouvellement de deux ans. Le montant s'élève à 332 990\$, taxes incluses. ■

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

Une douzaine d'hectares de plus au plan de conservation

GILLES BÉRUBÉ
gilles.berube@tc.tc

La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu s'apprête à acheter deux propriétés totalisant une douzaine d'hectares et un peu plus de 5 M\$ pour les protéger.

Ces terrains boisés sont inclus dans le plan de conservation des milieux naturels en zone blanche. Dans un cas, la ville paie 2 973 162\$ à Luc Ouimet pour un terrain d'une superficie de 67 962,7 mètres carrés. Dans l'autre, elle achète de Claude Roy une propriété de 51 770,3 mètres carrés pour un prix de 2,2 millions. Dans un cas, l'achat revient à 4,06\$ le pied carré, dans l'autre, à 3,95\$. Le premier se trouve dans Saint-Eugène, l'autre dans le Haut-Saint-Jacques.

Le conseiller Alain Laplante s'oppose à ces transactions. Il répète que le cadre juridique et financier du plan de conservation ne tient pas la route. Il reproche à la ville de payer 4\$ le pied carré pour des propriétés évaluées à 2,91\$ le pied au rôle foncier municipal. Justin Bessette est intervenu dans le même sens en disant qu'il n'est pas contre la protection des boisés. Il juge cependant que la ville surévalue les propriétés qu'elle achète.

PROTECTION

Des collègues ont vite répliqué que le rôle foncier est toujours sous la valeur marchande courante. Le maire Gilles



Actuellement, aucun terrain boisé acheté par la ville ne bénéficie d'une protection perpétuelle.

Dolbec note que l'administration municipale est en voie d'acquiescer les propriétés qu'elle a décidé de protéger dans le plan de conservation, selon le souhait de la population. Elle dispose d'un règlement d'emprunt de 30 millions pour le faire et la démarche de la municipalité respecte son cadre financier. Robert Cantin n'a pas raté de souligner que M. Laplante avait proposé ce règlement.

À la période de questions, Maxime Tremblay, un ardent défenseur des arbres et des milieux boisés, a interpellé le maire

sur la protection des terrains achetés par la ville. Des démarches sont en cours, mais à l'heure actuelle, aucun de ces terrains ne bénéficie d'une protection à perpétuité. La ville a cependant l'intention de le faire.

M. Dolbec convient cependant qu'avant l'aboutissement de la démarche, un prochain conseil pourrait décider de revendre toutes ces propriétés. Cependant, le maire croit que ce serait politiquement difficile à soutenir. Il prédit que le mouvement de pression serait encore plus fort que ce qu'a connu le présent conseil. ■